

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 25 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2023



POLICE
RIVIERA

299 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

118 interventions



PROTECTION
CIVILE RIVIERA
PAYS-D'ENHAUT

15 jours de service
Cours de répétition



SDIS
RIVIERA

17 interventions

Interventions diverses

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services



Blonay-St-Légier



01.10.2023 - 1630 : accident de la circulation avec blessé

Un adolescent de 14 ans circule au guidon de son cycle sur la route des Pléiades. Dans une courbe, il perd la maîtrise de son deux-roues et chute violemment au sol. Blessé, il est pris en charge par un équipage ambulancier qui l'achemine à l'Hôpital Riviera-Chablais. Un constat est effectué par Police Riviera.



Corsier-sur-Vevey



01.10.2023 – 1615 : accident de la circulation avec blessé

Un homme circule sur une trottinette à la route de l'Esplanade. Soudain, en raison d'une vitesse inadaptée, il perd la maîtrise de son engin et chute lourdement au sol. Blessé, il est pris en charge par un équipage ambulancier qui le conduit à l'Hôpital Riviera-Chablais. Un rapport est dressé par Police Riviera.



Jongny



28.09.2023 – 0910 : accident de la circulation avec blessé

Un automobiliste circule sur la route de Châtel-St-Denis. Alors qu'il oblique à gauche pour enfilier le chemin de la Tuilière, il n'aperçoit pas un cycliste qui circule normalement sur la bande cyclable et un choc s'ensuit. Blessé, le conducteur du deux-roues électrique est pris en charge par un équipage ambulancier et conduit à l'Hôpital Riviera-Chablais. La Gendarmerie participe également aux opérations de constat. Un rapport est dressé par Police Riviera.



Montreux



Clarens, 25.09.2023 – 1800 : chien non-tenu en laisse

En cours de patrouille pédestre sur les quais, un policier remarque un chien gambadant librement sur la plage alors que la signalisation en place oblige les canidés à être tenus en laisse. Son propriétaire est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Territet, 30.09.2023 – 0020 : pollution sonore

Un automobiliste qui occasionne des nuisances sonores inutiles à l'avenue du Temple est interpellé à la route de Glion. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Les Avants, 30.09.2023 – 1900 et 2245 : troubles à la tranquillité publique – organisation d'une soirée sans autorisation

Une présence policière est requise à deux reprises dans un établissement public d'où provient de la musique qui dérange le voisinage. Le gérant est rencontré sur place. Il a organisé une soirée avec animations musicales sans avoir soumis une demande officielle au préalable. Il est dénoncé aux autorités compétentes.

Conduite d'une trottinette électrique sans avoir l'âge requis ou sans permis

En date du lundi 25 septembre à 19h45, un jeune de 11 ans est interpellé à la rue William-Thomi à Clarens, alors qu'il circule sur une trottinette électrique sans avoir l'âge requis pour pouvoir être au bénéfice d'un permis de conduire.

Le mardi 26 septembre à 12h30 un adolescent de 14 ans circule sur une trottinette électrique à la rue de Jaman à Clarens, sans être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie M (cyclomoteur) ou G (tracteur) indispensable entre 14 et 16 ans.

Tous deux sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. Leurs parents sont avisés des faits.



Vevey



26.09.2023 - 0610 : un homme traverse les voies CFF

Un homme ivre traverse les voies de chemin de fer CFF au moment où un train arrive en gare. Le conducteur du train parvient à freiner à temps et à actionner son avertisseur sonore. L'intéressé est interpellé et dénoncé à l'autorité compétente.



26.09.2023 – 1430 : accident de la circulation avec blessé

Un cycliste circule sur l'avenue du Major-Davel. Arrivé près du passage sous voies du Boulevard Saint-Martin, il perd la maîtrise de son cycle électrique et chute. Deux cyclistes de passage lui portent secours et appellent nos services. Blessé, l'intéressé est pris en charge par un équipage ambulancier qui le conduit à l'Hôpital Riviera-Chablais. Un constat est effectué par Police Riviera.



28.09.2023 – 2240 : troubles de la tranquillité publique

Une présence policière est requise sur les quais de la Veveyse auprès d'un groupe de 4 personnes qui importunent le voisinage en écoutant de la musique à un volume excessif. Ils sont priés de cesser les nuisances et le propriétaire du dispositif sonore est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

30.09.2023 – 1010 : troubles de la tranquillité publique

Une présence policière est requise sur la Grande Place où un homme ivre importune les personnes présentes au marché. Au vu de son attitude peu coopérative, l'intéressé doit être maîtrisé et acheminé au poste de police, où il est placé en cellule pour s'y calmer et éviter toute récidive. Il fait l'objet d'une dénonciation pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Pollution sonore

Les lundi 25, mercredi 27 et vendredi 29 septembre aux alentours des 20h30, deux automobilistes et un motocycliste qui occasionnent des nuisances sonores inutiles sont interpellés à la rue d'Italie et à l'avenue du Général-Guisan. Tous trois sont dénoncés pour infractions aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Château-d'Oex



Le 28 et 29 septembre 2023, les cadres de la compagnie 6 du Pays-d'Enhaut ont participé au rapport préparatoire et au cours de cadre en vue du cours de répétition qui aura lieu du 30 octobre au 3 novembre 2023 à Château-d'Oex.

Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
25.09.23	La Tour-de-Peilz, Av. de Pérouge	50 km/h	82 km/h	*	34	*

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés